

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

## ACC04 – Accompagnement à l'évaluation et à la prévention des risques routiers

### Contexte

Conduire pour son travail entraîne des contraintes particulières et expose à des risques professionnels au premier rang desquels les accidents de la route, à l'origine de plus de 20 % des accidents mortels du travail. La prévention du risque routier consiste à agir sur différentes dimensions : les déplacements, les communications, l'état des véhicules et les compétences des salariés à la conduite.

### Objectifs

- **Évaluer** les risques routiers dans l'entreprise
- **Mettre en place un plan d'actions de prévention adapté**
- **Améliorer** les conditions de travail

### Prérequis

Pour bénéficier d'un accompagnement à l'évaluation et à la prévention des risques routiers, il est indispensable que l'entreprise ait formalisé ou, a minima, amorcé son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et que le médecin du travail soutienne cette demande.

Informations : 04 92 90 95 15  
Demande : [prevention@ametra06.org](mailto:prevention@ametra06.org)



#### Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



#### Durée

Variable



#### Lieu

En entreprise



#### Entreprises concernées

Toutes entreprises volontaires

### Exemples d'interventions possibles

- **Réaliser** un état des lieux des déplacements et analyser les déplacements (planification, organisation)
- **Accompagner** à l'évaluation des risques routiers dans le DUERP avec l'outil : <https://www.risqueroutierpros.fr/>
- **Conseiller** l'employeur sur les mesures de prévention concernant les déplacements, les véhicules, la communication et les compétences des salariés